

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 721****13 juillet 2004****SOMMAIRE**

<b>A.L. Bausysteme, S.à r.l., Wasserbillig.....</b>	<b>34586</b>	<b>Ersel Asset Management S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34579</b>
<b>A.L. Bausysteme, S.à r.l., Wasserbillig.....</b>	<b>34587</b>	<b>Ersel Asset Management S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34579</b>
<b>Accenture International Capital S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Even Media.Com S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34608</b>
<b>Accenture International Capital S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Even Media.Com S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34608</b>
<b>Accenture Minority III Norway 1 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Exagon Investment S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34594</b>
<b>Accenture Minority III Norway 1 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Financière Panzani S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34582</b>
<b>Accenture Minority III Norway 1 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Finro S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34578</b>
<b>Accenture Minority III Norway 1 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>First European Transfer Agent S.A., Strassen.....</b>	<b>34578</b>
<b>Accenture Minority III Norway 1 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Flottenstützpunkt Holding S.A., Luxembourg...</b>	<b>34581</b>
<b>Accenture Minority III Norway 1 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34588</b>	<b>Franck, S.à r.l., Redange-sur-Attert.....</b>	<b>34582</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Fullmotion Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34581</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Hacienda Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34563</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Hannibal S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34577</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Hannibal S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34577</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Hannibal S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34577</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Hannibal S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34577</b>
<b>Accenture Minority III Norway 2 S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Hiorts Finance S.A.H., Luxembourg.....</b>	<b>34563</b>
<b>AEG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34583</b>	<b>Iberimo, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34592</b>
<b>AIG European Real Estate, S.à r.l., Luxembourg..</b>	<b>34581</b>	<b>IMX S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34562</b>
<b>Amphitrite S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34568</b>	<b>Imexal, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34593</b>
<b>Anglo Coal CMC 1 S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34587</b>	<b>International Publishers Distributors S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34576</b>
<b>Asian Capital Holdings Fund, SicaF, Luxembourg..</b>	<b>34580</b>	<b>International Purchase &amp; Rental Services (IPRS) S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34576</b>
<b>Aube Invest S.A.H., Luxembourg.....</b>	<b>34597</b>	<b>International Purchase &amp; Rental Services (IPRS) S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34576</b>
<b>Avedel, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34592</b>	<b>Issima Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach.....</b>	<b>34577</b>
<b>B2I S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34562</b>	<b>Issima Luxembourg International, S.à r.l., Münsbach.....</b>	<b>34578</b>
<b>Bank Sarasin Benelux S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34593</b>	<b>Kauri Sailing S.C., Luxembourg.....</b>	<b>34596</b>
<b>Beim Dante, S.à r.l., Rumelange.....</b>	<b>34583</b>	<b>Marnix S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34579</b>
<b>Benetton Real Estate International S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34580</b>	<b>Marnix S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34579</b>
<b>Bonaparte Finance S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34592</b>	<b>Master Tel Finance S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34584</b>
<b>Bougainvilliers Investments S.A., Luxembourg...</b>	<b>34562</b>	<b>Mobile Business S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34592</b>
<b>Bremaas S.A. (Holding), Luxembourg.....</b>	<b>34590</b>	<b>Mondi Technology Investments S.A., Luxembourg</b>	<b>34591</b>
<b>C.H.D. Luxembourg S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34589</b>	<b>(Michele) Muzi, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34582</b>
<b>Comet Europe S.A., Leudelange.....</b>	<b>34608</b>	<b>Patron Reform C.E. Servicing II, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34597</b>
<b>Compagnie Financière Montval S.A., Luxembourg</b>	<b>34581</b>	<b>Piebon International S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34591</b>
<b>Confelux S.A., Luxembourg.....</b>	<b>34591</b>		
<b>Contessina, S.à r.l., Sandweiler.....</b>	<b>34583</b>		
<b>Curzon Capital Partners SNFH, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>34602</b>		

Piebon S.A. (Holding), Luxembourg . . . . .	34593	Southland Estate Investments S.A., Luxembourg .	34589
Rabo Management Services, S.à r.l., Luxembourg	34593	Sovina S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	34583
Rabobank Corporate Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	34591	Stevordia S.A., Luxembourg . . . . .	34590
Reiserbann S.A., Luxembourg . . . . .	34592	Tennispo, S.à r.l. . . . .	34580
Société Commerciale Industrielle Internationale, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34582	TMF Administrative Services S.A., Luxembourg .	34597
Société Européenne Polycommerce, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	34586	TMF Corporate Services S.A., Luxembourg . . . .	34562
Southland Estate Investments S.A., Luxembourg .	34589	TMF Secretarial Services S.A., Luxembourg . . . .	34602
		Yang Tse China, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34583
		Yang Tse Handelsgesellschaft, S.à r.l., Remich . . .	34593

**B2I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 156, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 82.384.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040770.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 86.841.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040772.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**IMX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 83.036.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040792.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**TMF CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 avril 2004:  
- que suite à la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Armin Kirchner en date du 30 avril 2004, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, les administrateurs ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de porter le nombre des administrateurs de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour avis conforme

*Pour la société*

H. Neuman

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04158. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040999.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 37.600.

*Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2002*

Les mandats de Messieurs Jean Bintner et Norbert Werner en tant qu'Administrateurs ne sont pas renouvelés. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos et S.G.A. SERVICES S.A. sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société HIORTS FINANCE S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040228.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

**HACIENDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 100.837.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourteenth of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FINCA HOLDING S.A., a company established and having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

2) EXPERIENCE HOLDING S.A., a company established and having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

both here represented by Mr Angelo Schenkers, jurist, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

by virtue of two proxies with power of substitution given on May 14, 2004.

Such proxies after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a holding corporation (Société Anonyme Holding) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a holding limited corporation under the name of HACIENDA HOLDING S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negociable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity of its own nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes remaining always, however within the limits of the law of July 31st, 1929, on holding companies.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

The authorized capital is fixed at two hundred and fifty thousand (250,000.-) euro (EUR) divided into two thousand and five hundred (2,500) shares having a par value of one hundred (100.-) EUR each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of May 14, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such action; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class «A» and/or of Class «B».

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of a Class «A» and a Class «B» Director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Thursday in the month of May at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The law of August 10, 1915 on commercial companies and the law of July 31st, 1929 concerning holding companies, both as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

*Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

*Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) FINCA HOLDING S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares .....	155
2) EXPERIENCE HOLDING S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares .....	155
Total: three hundred and ten shares .....	310

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at two thousand and three hundred (2,300.-) euro.

*Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Class «A» Director:
    - Mr Martinus Jacobus Jozephus Van Steenoven, company director, born on October 8, 1958 in Eindhoven, The Netherlands, with professional address at 13a, Pascalweg, 4104 BE Culemborg, The Netherlands.
  - b) Class «B» Directors:
    - Mr Roeland P. Pels, jurist, born on August 28, 1949 in Hilversum, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
    - Mr Bart Zech, jurist, born on September 5, 1969 in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
  - ELPERS & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., R.C. B number 74 348, a company with registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.
- 5) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect among its members a Managing-Director who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.
- 6) The Company shall have its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) FINCA HOLDING S.A., une société établie et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
  - 2) EXPERIENCE HOLDING S.A., une société établie et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
- toutes les deux ici représentées par Monsieur Angelo Schenkens juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,  
en vertu de deux procurations avec pouvoir de substitution données le 14 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de HACIENDA HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La Société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent cinquante mille (250.000,-) euros divisé en deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 mai 2004 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie «A» et d'un administrateur de catégorie «B».

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai, à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Art. 13: Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et celle du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FINCA HOLDING S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . . 155

2) EXPERIENCE HOLDING S.A., préqualifiée cent cinquante-cinq actions . . . . . 155

Total: trois cent dix actions . . . . . 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents (2.300,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Administrateur de catégorie «A»:

- Monsieur Martinus Jacobus Jozephus Van Steenoven, administrateur de société, né le 8 octobre 1958 à Eindhoven, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 13a, Pascalweg, 4104 BE Culemborg, Pays-Bas.

b) Administrateurs de catégorie «B»:

- Monsieur Roeland P. Pels, juriste, né le 28 août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

- Monsieur Bart Zech, juriste, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

ELPERS & Co, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., R.C. B numéro 74 348, une société avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

6) Le siège de la Société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Schenkens, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 61, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(040573.3/230/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

### **AMPHITRITE, Société Anonyme.**

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 100.887.

#### STATUTES

In the year two thousand four, on the 13th day of May.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There have appeared the following:

1) Mr Torsten Jungner, director of companies, residing in 176 Walton Street, London SW3 2JL, U.K.,

2) The company TRIDENT GESTION ET FINANCE, a limited liability company (S.à r.l.) with registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, filed in the register of commerce at Luxembourg (R.C.S. B 67.798),

here represented by Mr Torsten Jungner, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 13th, 2004,

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said parties, present or represented as aforesaid, have declared forming upon themselves a public limited liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

#### **Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

##### **Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a public limited liability company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of AMPHITRITE.

##### **Art. 2. Registered Office**

The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary meas-



ures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

### **Art. 3. Object**

The company has as object the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The company may also proceed with all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations without having to remain within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realisation of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

### **Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of three Euro and ten Cents (3.10 EUR) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

### **Art. 6. Form of the Shares**

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

## **Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor**

### **Art. 7. Board of Directors**

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

### **Art. 8. Meetings of the Board of Directors**

The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by all forms of electronic messaging, for e-mail with confirmed receipt to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by all forms of electronic messaging, for e-mail with confirmed receipt each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

**Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

**Art. 10. Matters Reserved to Stockholders**

The Company shall not take any of the following actions except by affirmative vote or written consent of the holders of the 90% of the shares of the Common Stock of the Company at the time outstanding provided always in accordance with the provision set forth in articles 67 and following of the statute of August 10, 1915 on commercial companies:

- (a) change, in any material way, the nature or scope of the business of the Company;
- (b) amend the Company's articles of incorporation;
- (c) declare a dividend upon Common Stock;
- (d) merge or consolidate with any entity, or sell, lease or exchange all or substantially all, or a substantial part, of its property and assets;
- (e) dissolve, liquidate or otherwise wind up its affairs;
- (f) increase or decrease the authorized capital stock of the Company or authorize the creation of any new class of capital stock or debt securities of the Company;

**Art. 11. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 12. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 13. Representation of the Company**

The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within the limits of such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 14. Statutory Auditor**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV.- General Meeting of Shareholders**

**Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 16. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of the month of October at 2.00 p.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 17. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if by judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Procedure, vote**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a majority of ninety percent of the shares.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### **Chapter V.- Fiscal Year, Allocation of Profits**

##### **Art. 19. Fiscal Year**

The Company's accounting year begins on the first day of May and ends on the last day of April of the following years, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of April 2005.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

##### **Art. 20. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 21. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **Chapter VII.- Applicable Law**

##### **Art. 22. Applicable Law**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, present or represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) Mr Torsten Jungner, prenamed, nine thousand nine hundred and seventy shares .....	9,970
2) The company TRIDENT GESTION ET FINANCE, prenamed, thirty shares .....	30
Total of shares: ten thousand shares. ....	10,000

The capital of 31,000.- EUR has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2,200.- EUR.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, represented as afore-said, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

- Resolved to fix at 3 (three) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:
    - Mr Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
    - Mr Marc Hilger, conseiller fiscal, residing in Bridel,
    - Mr Ronald Weber, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
- The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2006:

The company ABAX AUDIT, S.à r.l., having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

3. Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more of his members.

4. The registered office is established in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

Whereover the present deed have been drawn up by the undersigned notary, in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

### **Suit la traduction française**

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1) Monsieur Torsten Jungner, demeurant à 176 Walton Street, London SW3 2JL, U.K

2) La société TRIDENT GESTION ET FINANCE, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 67.798,

ici représentée par Monsieur Torsten Jungner, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 mai 2004,

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles parties, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination AMPHITRITE.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du conseil d'administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet**

La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement toutes opérations immobilières, à l'exception de celles de marchands de biens, et le placement et la gestion de ses liquidités.

Elle pourra également procéder à toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

**Titre II.- Capital, actions****Art. 5. Capital social**

Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois Euros et dix Cents (3,10 EUR) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Forme des Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Titre III.- Conseil d'Administration, Surveillance****Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8. Réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre, télécopieur ou par toute forme de communication électronique dont des courriers avec accusé de réception à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par toute forme de communication électronique dont des courriers, avec accusé de réception de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration**

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Matières réservées aux actionnaires**

La Société ne prendra aucune des décisions suivantes à moins d'un vote affirmatif ou de l'accord écrit de 90% de propriétaires des actions émises de la Société, le tout en accord avec les dispositions des articles 67 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

- a) tout changement quelconque relatif à la nature ou aux objectifs de l'activité de la Société;
- b) modification des statuts de la Société;
- c) déclaration de dividende sur les actions représentatives du capital social;
- d) fusion ou incorporation de toutes branches, ou vente, location ou échange de tout ou substantiellement tout ou d'une partie substantielle de ses fonds et avoirs;
- e) dissolution, liquidation ou cessation de ses affaires;
- f) augmentation ou diminution du capital autorisé de la Société ou autorisation de création de toute nouvelle catégorie d'actions ou de sûretés de la Société;

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 13. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 14. Commissaire aux comptes**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

**Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires****Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 16. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois d'octobre à 14.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 18. Procédure, vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à une majorité de quatre-vingt-dix pour cent des actions.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 19. Année sociale**

L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> mai et finit le 30 avril de l'année suivante sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour d'avril 2005.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve

ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 21. Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VII.- Loi Applicable**

##### **Art. 22. Loi applicable**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Souscription et Payement*

1) Monsieur Torsten Jungner, prénommé, neuf mille neuf cent soixante-dix actions . . . . .	9.970
2) La société TRIDENT GESTION ET FINANCE, prénommée, trente actions . . . . .	30
Total des actions: dix mille . . . . .	10.000

Le prédit capital de 31.000,- EUR se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.200,- EUR.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
  - Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, demeurant à Bridel,
  - Monsieur Ronald Weber, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2006:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

3) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

4) Le siège social est établi à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du comparant, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: T. Jungner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, vol. 21CS, fol. 21, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 mai 2004.

P. Decker.

(041250.3/206/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 94.864.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- Est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué. Décharge lui est accordée.
- Sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateurs. Décharge leur est accordée.
- Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'administrateurs, reprenant le mandat en cours.
- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040741.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 94.864.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004*

*Première résolution*

- NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant leur siège social au 60, Grand-rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg a été nommé Administrateur-délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040743.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**INTERNATIONAL PUBLISHERS DISTRIBUTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.361.

The undersigned, INTERNATIONAL PUBLISHERS DISTRIBUTOR (IPD) B.V., last shareholder of the company at the time of the closure of its liquidation hereby declares that contrary to the decision taken during the extraordinary general meeting held on 19<sup>th</sup> Decembre 2003, the books and documents of the company will be deposited during the legal period at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, instead of 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dated this 15<sup>th</sup> day of March 2004.

Faisant suite à la clôture de la société intervenue en date du 19 décembre 2003, le dernier actionnaire de la société à la date de cette clôture, INTERNATIONAL PUBLISHERS DISTRIBUTOR (IPD) B.V., déclare que contrairement à la décision prise pendant l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2003, les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant la durée légale au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et non plus au 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le 15 mars 2004.

Pour INTERNATIONAL PUBLISHERS DISTRIBUTOR (IPD) B.V.

EQUITY TRUST CO. N.V.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040749.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---



**HANNIBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.174.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Signatures

(040939.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**HANNIBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.174.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Signatures

(040932.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**HANNIBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.174.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Signatures

(040947.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**HANNIBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.174.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Signatures

(040945.3/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.260.012.400,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.073.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2003, réf. LSO-AQ04439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 mai 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

(041018.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**ISSIMA LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.260.012.400,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.073.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 mai 2004 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions de gérants de la société:

- Monsieur Jean-Louis Van De Perre, né le 6 mars 1961 en Belgique (Leuven), et demeurant au 13, Ambiorixlei, 2900 Schoten, Belgique;

- Monsieur John Barnes, né le 1<sup>er</sup> novembre 1952 au Canada (Niagara Falls, Ontario), et demeurant au 230, Baseline Road, East London, N6C 2P1 Ontario, Canada;

- Monsieur Derek Hurst, né le 11 octobre 1963 au Canada (Montreal), et demeurant au 147, avenue Pasteur, L-2311 Limpertsberg, Luxembourg;

- Monsieur Benoît Loore, né le 23 décembre 1965 en Belgique (Gand), et demeurant au 25, Source de la lèche, 4053 Embourg, Belgique;

- Monsieur Eddy Wauters, né le 8 juin 1944 en Belgique (Sint-Truiden), et demeurant au 67, Weldadigheisstraat, 3000 Leuven, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors des résolutions de l'associé unique statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04438. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(041017.3/556/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**FINRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 83.521.

—  
Il résulte du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, le 8 mars 2004 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Davide Murari, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Davide Murari déclare accepter cette fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / M. La Rocca

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01900. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040935.3/43/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 47.192.

—  
Par décision du Conseil d'Administration du 12 mars 2004, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg, a été nommé Réviseur d'Entreprise pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT

J. Clees / S. Reiser

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03218. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040942.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MARNIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.360.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

MARNIX S.A.

Signature

(040950.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MARNIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.360.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

MARNIX S.A.

Signature

(040949.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

(040924.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ERSEL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 7-11, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 69.409.

L'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 8 mars 2003, a renouvelé les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005 portant sur l'exercice 2004.

*Le conseil d'administration*

- Monsieur Antonio Scalvini, directeur demeurant à Turin, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Umberto Girado, directeur financier demeurant à Turin,
- Monsieur Paolo Olivieri, directeur financier demeurant à Villarbasse, Turin,
- Monsieur Max Meyer, directeur demeurant à Redange.

*Commissaire*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040922.3/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ASIAN CAPITAL HOLDINGS FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 43.100.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

P. De Backer / F. Nilles

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

(040910.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**BENETTON REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 79.876.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 avril 2004 que:

\* Les actionnaires ont donné décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

\* Les actionnaires ont accepté la démission des administrateurs suivants, avec effet immédiat:

- Monsieur Pierluigi Bortolussi, administrateur de sociétés, né le 29 août 1946 à Gruaro, Italie, et demeurant à Via Andriana Del Vescovo 18, Treviso, Italie,

- Monsieur Biagio Chiarolanza, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1962 à Dugenta, Italie, et demeurant à Via E. Mattei 18, Spresiano, Italie,

\* Les actionnaires ont nommé les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires précités, avec effet à la date de l'assemblée:

- Monsieur Mauro Fava, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1957 à Treviso, Italie, et demeurant à Vicolo S. Antonino n.5/b, Treviso, Italie,

- Monsieur Stefano Carmi, administrateur de sociétés, né le 19 novembre 1957 à Genova, Italie, et demeurant à Santa Croce, n. 841, Venise, Italie.

\* Les actionnaires ont renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Silvano Cassano, administrateur de sociétés, né le 18 décembre 1956 à Argenta, Italie, et demeurant à Corso Moncalieri, n°79, Torino, Italie,

- Monsieur Giuseppe Mazzocato, administrateur de sociétés, né le 11 août 1958 à Montebelluna, Italie, et demeurant au 12, rue J. Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

\* Les actionnaires ont nommé PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de la société, en remplacement de DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 18 mai 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AP04436. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041014.3/556/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**TENNISPO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 93.948.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AQ04591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040959.3/803/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 69.686.

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue en date du 7 mars 2003 que la société AACO, S.à r.l., représentée par M. Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établie à L-2320 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de INTERAUDIT, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040946.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FLOTTENSTÜTZPUNKT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.981.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

FLOTTENSTÜTZPUNKT HOLDING S.A.

Signature

(040952.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE MONTVAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004

COMPAGNIE FINANCIERE MONTVAL S.A.

Signature

(040953.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 82.549.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 30 avril 2004 que:

L'associé prend acte de la démission de M. Kevin Fitzpatrick, administrateur de sociétés, en tant que gérant de la société avec effet au 30 avril 2004.

L'associé décide de nommer en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire Mlle Caryn Lombardi, vice-président, demeurant professionnellement à One Chase Manhattan Plaza, 57th floor, New York, NY 10005, USA.

L'associé décide de nommer en tant que gérant de la Société M. Marc Chong Kan, demeurant professionnellement à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Mlle Lombardi et M. Chong Kan sont nommés avec effet au 30 avril 2004 pour un temps sans limitation de durée.

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AP04146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041004.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**MICHELE MUZI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 91.945.

—  
*Décisions de l'associé unique*

*Ordre du jour:*

1. Décision de révoquer le gérant technique avec effet immédiat.
2. Décision de nommer un nouveau gérant technique.

L'associé unique décide comme suit des points portés à l'ordre du jour:

1. de révoquer le gérant technique Monsieur Vincent Di Cara avec effet immédiat.
2. de nommer Monsieur Michele Muzi comme gérant technique.

- Le gérant administratif devient donc gérant administratif et technique pour une durée indéterminée.

Fait pour valoir ce que de droit.

Etabli en quatre exemplaires à Luxembourg, le 4 mai 2004.

M. Muzi

*L'associé unique*

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04502. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040907.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FRANCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 20, rue de Nagem.  
R. C. Luxembourg B 95.059.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AQ04608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040956.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE INTERNATIONALE, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 34.338.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AQ04592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040961.3/803/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**FINANCIERE PANZANI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 75.469.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 novembre 2003, il a été décidé:

- de nommer au poste d'administrateur pour une période indéterminée:

M. Gérard Becquer demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

M. Xavier Pauwels demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En remplacement de Messieurs Bertrand Meunier et Frédéric Stevenin, démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03922. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040972.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**AEG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 4.341.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Signature.

(040613.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**CONTESSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 27.559.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AQ04585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040967.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**SOVINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz.  
R. C. Luxembourg B 63.697.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SOVINA S.A.

Signature

(040614.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**BEIM DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 25.092.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040970.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**YANG TSE CHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 11, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 31.121.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AQ04574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040963.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MASTER TEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 100.830.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze mai,

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 12 mai 2004,

2) La société ST AYMAR SA, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 12 mai 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MASTER TEL FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières ».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société a également pour objet, par le biais de succursales étrangères, tout commerce, services et productions dans le domaine de la téléphonie, de la télématique, de l'informatique et de la communication en général.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 mai 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.



**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort de l'assemblée générale des actionnaires:

- la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- la vente de biens immobiliers;
- la souscription d'emprunt obligataire convertible ou non;
- l'émission ou l'octroi de tout gage, garantie et/ou fidéjussion.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cinquante mille actions .....	50.000
2) La société ST AYMAR SA, préqualifiée, cinquante mille actions .....	50.000
Total: cent mille actions .....	100.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille sept cent vingt (3.720,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, vol. 143S, fol. 61, case 4. – Reçu 2.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(040580.3/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**SOCIETE EUROPEENNE POLYCOMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 48.752.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AQ04581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040966.3/803/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**A.L. BAUSYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. A.L. MONTAGE, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 86.577.

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten Mai,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher,

Ist erschienen:

Herr Andreas Lehrmayer, Schlosser, geboren zu Bausendorf (D), am 16. Juli 1962, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Koblenzer Strasse 34.

Welcher Kompartment erklärt zu handeln in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung A.L. MONTAGE, S.à r.l., mit Sitz in L-6850 Manternach, 3, route d'Echternach, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 86.577,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph Gloden mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 18. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 941 vom 20. Juni 2002.

Der Komparent erklärt sodann, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Generalversammlung der vorbenannten Gesellschaft A.L. MONTAGE, S.à r.l., folgende Beschlüsse zu fassen:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von A.L. MONTAGE, S.à r.l. in A.L. BAUSYSTEME, S.à r.l. abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzungen wie folgt abgeändert:

**«Art. 3. Bezeichnung**

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet A.L. BAUSYSTEME, S.à r.l.».

*Dritter Beschluss*

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6850 Manternach, 3, route d'Echternach nach L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg, zu verlegen.

*Vierter Beschluss*

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklärt der Gesellschafter Artikel fünf (5), Absatz eins (1) der Satzungen, wie folgt abzuändern:

**«Art. 5. Absatz 1. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten in einer ihm kundigen Sprache, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Lehmayer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2004, vol. 523, fol. 100, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 24. Mai 2004.

J. Gloden.

(040771.3/213/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**A.L. BAUSYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. A.L. MONTAGE, S.à r.l.).**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 86.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(040773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**ANGLO COAL CMC 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 90.365.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 16 décembre 2003 au siège social*

L'Assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen réviseurs d'entreprises de la société jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait conforme

D. A. L. Bennett

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03383. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040620.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.287.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 S.C.A.

Signature

(040644.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.287.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03982, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 S.C.A.

Signature

(040638.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.287.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03986, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE MINORITY III NORWAY 1 S.C.A.

Signature

(040637.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE INTERNATIONAL CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.849.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE INTERNATIONAL CAPITAL S.C.A

Signature

(040649.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE INTERNATIONAL CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.849.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE INTERNATIONAL CAPITAL S.C.A.

Signature

(040648.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**SOUTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 49.376.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040658.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**SOUTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 49.376.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ajournée des actionnaires en date du 29 avril 2004*

- les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- la décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mlle Nathalie Leboucher
- M. Marcel Jouby
- Mme Magda Bolgiani

*Commissaire aux Comptes:*

- Mme Karin Boeren résidant au Snoeklaan 9, 2215 XC Voorhout, Pays-Bas.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03334. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040656.3/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**C.H.D. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.931.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 janvier 2004*

- 1- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- 2- L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes de profits de l'exercice clos au 30 septembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de EUR 43.288,15
- 3- L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:

- Réserve légale: EUR 1.929,23

- Distribution dividendes: EUR 15.000,- soit EUR 15,- par action.

Les dividendes seront répartis entre tous les actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans la société.

- Autres réserves: EUR 26.358,92

- 4- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2003.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03734. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040655.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE MINORITY III NORWAY 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.288.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03989, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE MINORITY III NORWAY 2 S.C.A.

Signature

(040645.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE MINORITY III NORWAY 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.288.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03991, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE MINORITY III NORWAY 2 S.C.A.

Signature

(040646.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**ACCENTURE MINORITY III NORWAY 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 82.288.

—  
Les comptes annuels au 31 août 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03992, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

ACCENTURE MINORITY III NORWAY 2 S.C.A.

Signature

(040647.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**BREMAAS S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.783.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02239, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040632.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**STEVORDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.820.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02241, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040635.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MONDI TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 96.214.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 16 décembre 2003 au siège social*

L'Assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen réviseurs d'entreprises de la société jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait conforme

D. A. L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040631.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**PIEBON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.320.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040633.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.363.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02242, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040634.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**CONFELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 99.578.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 3 mai 2004  
à 10.00 heures au siège social  
Résolution unique*

1. Il est décidé d'accepter la démission avant terme de Madame Sabine Perrier de son mandat d'administrateur de la société et de lui accorder décharge pleine et entière.

2. En vertu de l'article 51 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, il est décidé de nommer par cooptation Madame Colette Wohl, employée privée, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à sa ratification par l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040636.3/312/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**MOBILE BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 78.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03525, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

*Pour MOBILE BUSINESS S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(040641.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**REISERBANN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 55.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03527, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

*Pour REISERBANN S.A.*

ECOGEST S.A.

Signature

(040642.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**AVEDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 21.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03530, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

*Pour AVEDEL, S.à r.l.*

ECOGEST S.A.

Signature

(040643.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**BONAPARTE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 85.083.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

(040981.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**IBERIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 38.592.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ03950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Signature.

(040983.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---



**IMEXAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.  
R. C. Luxembourg B 17.264.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040984.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**YANG TSE HANDELSGESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.  
R. C. Luxembourg B 57.546.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(040987.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**BANK SARASIN BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

T. Wittlin / C. van der Lubbe

*Managing Director / Deputy Managing Director*

(040627.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**PIEBON S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040628.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 86.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02237, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(040629.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**EXAGON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 100.832.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) EXAGON INVESTMENT HOLDING S.A., une société anonyme avec siège social au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

ici représenté par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Madame Karine Bicard, juriste, demeurant au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

- Monsieur Philippe Marchal, juriste, demeurant au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

2) Madame Karine Bicard, préqualifiée.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EXAGON INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat ou d'échange, de tous titres, actions, obligations, et billets à ordre et autres garanties de tous genres, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La Société pourra notamment participer à la création et/ou au développement dans toutes entreprises commerciales, industrielles et financières et pourra accorder à ces dernières son aide par voie de prêt, garanties ou par d'autres voies.

La Société pourra emprunter tous titres et actions. En général, elle pourra contrôler et réaliser toutes opérations qui s'avéreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social, sans pour autant être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés à participation financière.

La Société pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, notamment toutes opérations de marchand de biens immobiliers.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 mai 2004 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou à la demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou son administrateur-délégué.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 17 mars à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 12.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est à la disposition de l'Assemblée Générale.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, déli-  
bérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) EXAGON INVESTMENT HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent dix actions .....	310
2) Madame Karine Bicard, préqualifiée, dix actions .....	10
<b>Total: trois cent vingt actions .....</b>	<b>320</b>

Toutes les actions ont été libérées espèces à concurrence de 25%, de sorte que le montant de huit mille euros (EUR 8.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents (1.700,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Karine Bicard, juriste, née le 8 mai 1969 à Metz (France), demeurant au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,
  - b) EXAGON INVESTMENT HOLDING S.A., une société avec siège social au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et
  - c) EXAGON INVESTMENT LIMITED, une société établie et ayant son siège social au Commercial Centre Square, Alofi, Niue,
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

GEFCO AUDIT, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 64.276, une société avec siège social au 50 rue de Bettembourg, L-5811 Fentange.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège social est fixé au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Bicard, P. Marchal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, vol. 143S, fol. 54, case 6. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(040578.3/230/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**KAURI SAILING S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Il est porté à la connaissance de tous, que la société a déménagé à rue Jean Engling 4, L-1466 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

C. Perrotton.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03106. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040651.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**AUBE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 26.883.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mars 2004, à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur Noël Didier.
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040759.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

**TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 94.030.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 avril 2004:

- que suite à la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Armin Kirchner en date du 30 avril 2004, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, les administrateurs ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de porter le nombre des administrateurs de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour avis conforme

Pour la société

H. Neuman

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AQ04155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041000.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

**PATRON REFORM C.E. SERVICING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 100.872.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

\* PATRON CAPITAL L.P.I., with address at 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

\* REFORM CAPITAL INVESTMENT ONE LIMITED, having its registered office at Le Quesne Chambers, 9 Burrard Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 2YU;

both here represented by Mr Patrick Mischo, attorney, with professional address in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney, given on the 14th May, 2004.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies. The Company may further provide collection, administration, management and servicing services with respect to claims to other companies.

The Company may grant loans and guarantees, in any form, to subsidiaries, related companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name PATRON REFORM C.E. SERVICING II, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except for certain key decisions, as defined in the shareholders agreement entered into between the partners, which may only be validly taken by a unanimous vote of all the managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 10 days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital, except for certain key decisions, as defined in the shareholders agreement entered into between the partners, which may only be validly taken by a unanimous vote of all the partners.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the shareholder(s), without prejudice to Luxembourg laws.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

The appearing parties, represented as stated here above, declare to subscribe the shares as follows:

PATRON CAPITAL L.P.I .....	300 shares
REFORM CAPITAL INVESTMENT ONE LIMITED .....	200 shares
Total: .....	500 shares

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of (12,500 is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed share capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

1) Mr Joseph Mayor, company director, born in Durban, South Africa, on 24 May 1962, having his professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2) Ms Géraldine Schmit, private employee, born in Messancy, Belgium, on 12 November 1969, having her professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3) Mr Martin Drazsky, company director, born at Liberec, Czech Republic, on 14 June 1968, having his professional address at Betlemske nam 6, 110 00 Prague 1, Czech Republic.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2. The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

\* PATRON CAPITAL L.P.I., une société ayant son adresse à 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

\* REFORM CAPITAL INVESTMENT ONE LIMITED, une société ayant son siège social à Le Quesne Chambers, 9, Burrard Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 2YU;

toutes deux ici représentées par Maître Patrick Mischo, avocat à la cour, en vertu de deux procurations données le 14 mai 2004.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités en vertu desquelles ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. La société pourra aussi fournir des services de recouvrement, d'administration, de gestion et de service de créances à d'autres sociétés.

La Société peut accorder des prêts et avances et des garanties, sous n'importe quelle forme, à des filiales, des sociétés liées ou des tiers.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PATRON REFORM C.E. SERVICING II, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sauf pour certaines décisions clés, telles que définies dans le pacte d'associés, qui peuvent seulement être prises par un vote unanime de tous les gérants.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 10 jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.



**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf pour certaines décisions clés, telles que définies dans le pacte d'associés, qui peuvent seulement être prises par un vote unanime de tous les associés.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale et peut être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'il détiennent.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intermédiaires aux associés, sans préjudice des lois luxembourgeoises.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

PATRON CAPITAL L.P.I	300 parts sociales
REFORM CAPITAL INVESTMENT ONE LIMITED	200 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban, Afrique du Sud, le 24 mai 1964, avec adresse professionnelle à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2) Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy, Belgique, le 12 novembre 1969, avec adresse professionnelle à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3) Monsieur Martin Drazsky, administrateur de sociétés, né à Liberec, République Tchèque, le 14 juin 1968, avec adresse professionnelle à Betlemske nam 6, 110 00 Prague 1, République Tchèque.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mischo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 21CS, fol. 23, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2003.

*G. Lecuit.*

(041144.3/220/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.029.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 avril 2004:

- que suite à la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Armin Kirchner en date du 30 avril 2004, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, les administrateurs ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de porter le nombre des administrateurs de 5 à 4.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour avis conforme

*Pour la société*

H. Neuman

*Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2004, réf. LSO-AP04161. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040998.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.881.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the fourteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Patrick Van Hees, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

#### **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Shareholders' decisions**

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five euro) is as now at the disposal of the Company CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a. Mr Gérard Becquer, chartered accountant, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

b. Mr Bruno Bagnouls, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

c. Mr Nicolas Bernard, Finance Director, residing at 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera CURZON CAPITAL PARTNERS SNFH, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur; d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.  
 Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.  
 Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par CURZON CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. M. Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b. M. Bruno Bagnouls, employé, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

c. M. Nicolas Bernard, Administrateur, demeurant au 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2004, vol. 143S, fol. 62, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

J. Elvinger.

(041249.3/211/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2004.

---

**EVEN MEDIA.COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 71.947.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040768.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**EVEN MEDIA.COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 71.947.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040795.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---

**COMET EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 90.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour COMET EUROPE S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(040784.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

---